



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2021-90062

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **5 juillet 2021**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2021-90062**.

Cette demande, déposée par le représentant de l'entreprise propriétaire du lot 4 586 825 dans la zone F-83, vise à autoriser la construction d'un chalet de villégiature avec une superficie dérogatoire. L'article 6.5 du *Règlement de zonage 601-18* prescrit que la superficie au sol maximale pour un chalet de villégiature est de 85 mètres carrés. L'élément dérogatoire est donc le chalet de villégiature projeté avec une superficie au sol de 89,62 mètres carrés.

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en téléphonant à l'Hôtel de Ville, avant le 5 juillet 2021 à midi, au 418 844-3778, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Une plage-horaire sera attribuée à chaque personne lui permettant ainsi de s'exprimer par audioconférence lors de la séance ordinaire qui se tiendra en circuit fermé le lundi 5 juillet 2021 à 19 h 30. Les personnes qui désirent soumettre des documents en appui à leur exposé, pourront les transmettre à l'adresse consultationsURB@shannon.ca.

Si la séance se tient en présentiel le lundi 5 juillet 2021 à 19 h 30, la Ville communiquera avec les personnes qui se seront manifestées dans ce dossier et les invitera à se présenter au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon pour se faire entendre par le Conseil.

Conformément aux directives de santé publique, la Ville s'assurera de mettre en place toutes les mesures sanitaires et de distanciation prescrites pour protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes présentes.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^e JOUR DE JUIN 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, MBA, doctorant, OMA